

ENVIRONNEMENT : LA VOLONTÉ D'AGIR  
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ADQ  
29-30 SEPTEMBRE 2007

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROPOSITION NO 1 :  
POURSUIVRE NOTRE ENGAGEMENT  
À FAIRE RESPECTER LES CIBLES DE KYOTO

---

L'ADQ exige du gouvernement du Québec qu'il mette tout en œuvre afin de rattraper le retard pris dans la lutte aux changements climatiques, et réduise d'ici 2012 les émissions québécoises de 14 Mt pour pouvoir atteindre l'objectif de 80,2 Mt, soit 6 % en deçà du niveau de 1990.

Adoptée

PROPOSITION NO 2 :  
ADOPTER LES NORMES CALIFORNIENNES  
D'ÉMISSIONS POUR LES VÉHICULES LÉGERS

---

L'ADQ recommande pour le Québec l'adoption des normes californiennes de réduction des émissions polluantes des véhicules légers à compter de 2009, et ce, pour tout véhicule neuf immatriculé sur notre territoire à partir de cette date.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 3 :  
SOUTENIR L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE  
DANS SA RECONVERSION ENVIRONNEMENTALE

---

L'ADQ propose que le gouvernement du Québec :

- A) réduise de 50% d'ici 2012 l'utilisation par les entreprises du mazout lourd, particulièrement par la conversion au gaz naturel ou à l'énergie à base de biomasse;
- B) mette en place un programme de reconversion industrielle environnementale par le biais d'un programme spécifique d'Investissement Québec, afin de permettre aux entreprises de diminuer leurs émissions;
- C) fixe des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre afin de contraindre les industries les plus polluantes à contribuer davantage à l'effort de Kyoto;
- D) adopte la notion d'écoconditionnalité dans ses interventions financières et fiscales auprès des entreprises.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 4 :  
INSTAURER UNE BOURSE DU CARBONE À MONTRÉAL

---

---

L'ADQ désire que le gouvernement du Québec assume son rôle de leadership auprès de l'ensemble des acteurs concernés afin de s'assurer que la bourse du carbone canadienne s'établisse dans les plus brefs délais, et qu'elle soit implantée à la Bourse de Montréal.

Adoptée

## TRANSPORT

PROPOSITION NO 5 :  
BONIFIER L'OFFRE DE TRANSPORT URBAIN  
PAR UNE OUVERTURE AU SECTEUR PRIVÉ

---

---

- A) L'ADQ propose de favoriser l'implication du secteur privé dans le financement, le déploiement des infrastructures, la gestion - notamment un PPP de manière à favoriser les entreprises qui emploient des carburants propres - et la qualité des services de transports en commun;
- B) L'ADQ propose de revoir la structure de gouvernance des réseaux afin d'intégrer les différents mode de transports en commun et d'en améliorer la gestion des services.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 6 :  
RELANCER LE PROJET DE THV ENTRE QUÉBEC ET WINDSOR

---

---

- A) L'ADQ soutient le développement d'un train rapide dans le couloir Québec-Windsor afin de relier la Capitale nationale et Montréal à d'autres grandes villes canadiennes et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre dans cette zone.
- B) L'ADQ souhaite que le gouvernement du Québec engage des discussions dans les plus brefs délais avec les gouvernements de l'Ontario et du fédéral afin de réaliser ce projet.

Adoptée

PROPOSITION NO 7 :  
AUGMENTER LE TRANSPORT MARITIME  
SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

---

---

Compte tenu de sa proximité avec l'un des plus grands fleuves navigables au monde, l'ADQ entend favoriser le développement du transport maritime sur courte distance dans une vision d'ensemble du transport au Québec, contribuant par le fait même à la réduction des émissions de GES dans le secteur des transports.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 8 :  
FAVORISER L'UTILISATION DES VÉHICULES PERFORMANTS

---

- A) L'ADQ s'engage à appuyer les projets permettant l'entreposage et la distribution sécuritaire de l'hydrogène destinée au fonctionnement des véhicules automobiles.
- B) L'ADQ propose de mettre sur pied dès 2008, un programme d'inspection des véhicules usagés afin de retirer de la circulation ou modifier les véhicules trop polluants.
- C) L'ADQ demande au gouvernement du Québec de faire pression sur les pétrolières afin de déployer la distribution de diesels performants.
- D) L'ADQ propose de mettre en place des mécanismes fiscaux favorisant l'achat de véhicules performants.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 9 :  
ÉLIMINER L'UTILISATION NON-ÉQUITABLE DE L'ÉTHANOL

---

Déposée à la Commission politique

## ÉNERGIE PROPRE

PROPOSITION NO 10 :  
ADOPTER UN PLAN D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

---

- A) L'ADQ augmentera les objectifs d'économie d'énergie d'Hydro-Québec à plus de 16 TWh d'ici 2015.
- B) L'ADQ favorise l'implantation de compteurs intelligents afin de varier les tarifs en fonction des heures d'utilisation.
- C) L'ADQ donnera le mandat et un rôle accru à l'Agence de l'efficacité énergétique dans la promotion des économies d'énergie.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 11 :  
FAVORISER L'IMPLANTATION DE LA GÉOTHERMIE

---

L'ADQ supporte la mise en place par le gouvernement du Québec et ses partenaires d'un programme agressif favorisant la géothermie, assouplissant les critères de subvention et offrant des prêts et des garanties de prêts à taux préférentiels pour stimuler l'adoption de cette forme d'énergie verte aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

Adoptée

PROPOSITION NO 12 :

**IMPOSER LA CERTIFICATION LEED DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS**

---

---

- A) L'ADQ propose de rendre obligatoire la certification LEED pour les nouvelles infrastructures et rénovations majeures de la Société immobilière du Québec et de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, afin que le gouvernement soit un exemple au Québec en matière de bâtiment durable;
- B) L'ADQ favorise l'adoption de mesures LEED les plus élevées dans le Code du bâtiment, par exemple, l'optimisation d'au moins 25% de l'efficacité énergétique ou des dispositifs de plomberie conçus pour économiser les ressources en eau.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 13 :

**ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES**

---

---

- A) L'ADQ demande qu'Hydro Québec mette en place un plan d'accélération des projets en cours actuellement ainsi que la mise en chantier des projets à l'étude.
- B) L'ADQ souhaite que se réalise les projets de moins de 50 mégawatts déjà identifiés et qui font l'objet d'un appui des collectivités concernées.

Adoptée

PROPOSITION NO 14 :

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN  
COMME COMPLÉMENT À L'HYDROÉLECTRICITÉ**

---

---

L'ADQ favorise le développement éolien comme complément naturel à l'hydroélectricité et désire mettre en place un plan d'encadrement des installations éoliennes, à la fois, économiquement rentables et dans le respect et avec la collaboration avec les communautés concernées.

Adoptée

**MODE DE VIE**

PROPOSITION NO 15 :

**CRÉER UN ÉCOLABEL QUÉBÉCOIS QUI FAVORISE  
NOS ENTREPRISES VERTES**

---

---

- A) L'ADQ souhaite voir le développement et la mise en place d'un programme autofinancé de certification environnementale «Éco-Québec » pour des produits ou technologies qui présentent un impact environnemental réduit ou incorpore de bonnes pratiques environnementales.
- B) L'ADQ souhaite que l'on soutienne le développement de ce type de produits ou services par la promotion auprès du public de ce label.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 16 :  
DONNER DES COURS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT  
AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

---

---

L'ADQ souhaite voir développer un programme d'éducation à l'environnement adapté aux différents cycles du primaire et du secondaire.

Adoptée

PROPOSITION NO 17 :  
AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

---

- A) L'ADQ propose de mettre en place, de concert avec les municipalités, les conditions nécessaires à la collecte des déchets, du compostage et des matières recyclables sur l'ensemble du territoire québécois.
- B) L'ADQ propose de légiférer pour rendre obligatoire le recyclage par les industries commerce et institutions.
- C) L'ADQ souhaite une révision à la hausse de la redevance associée à l'enfouissement.
- D) L'ADQ propose d'harmoniser les matières recyclables entre centres de tri.
- E) L'ADQ veut obliger le recyclage des déchets lors d'événements publics et augmenter les installations de recyclage dans les lieux publics.
- F) L'ADQ s'engage à mettre en place un partenariat financier avec les municipalités leur permettant d'améliorer le recyclage des matières résiduelles.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 18  
INSTAURER UN SYSTÈME DE CONSIGNE  
POUR DIFFÉRENTS PRODUITS RECYCLABLES

---

---

L'ADQ souhaite la mise en place d'un système de consigne afin de favoriser la valorisation des déchets électroniques, ainsi que d'un système de recyclage obligatoire basé sur le principe de responsabilité élargie des entreprises.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 19 :  
DIMINUER LE SUREMBALLAGE ET L'UTILISATION  
DES PLASTIQUES NON-RÉUTILISABLES

---

---

- A) L'ADQ recommande d'établir des normes pour l'emballage des produits afin de réduire la quantité de matériaux utilisés et assurer leur caractère réutilisable.
- B) L'ADQ favorise la mise en place d'une politique d'achat verte du gouvernement du Québec qui prenne en considération, notamment, des critères visant à contrer le suremballage.

Adoptée

PROPOSITION NO 20 :  
**ÉLIMINER LES SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC**

---

---

L'ADQ propose d'interdire dans la vente au détail et sur le territoire du Québec l'utilisation de sacs de plastique non réutilisables.

Adoptée

**GESTION DE L'EAU ET DE LA FORÊT**

PROPOSITION NO 21 :  
**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOS FORÊTS ET DE SON INDUSTRIE**

---

---

L'ADQ propose les mesures suivantes :

- A) Augmenter la superficie du territoire québécois en aires protégées;
- B) Accompagner l'accroissement des aires protégées d'une stratégie de sylviculture intensive sur des sites à fort potentiel en production de matière ligneuse;
- C) Rendre obligatoire la certification forestière par une norme reconnue à l'échelle internationale d'ici 2010 (ex: Forest Stewardship Council), et soutenir financièrement l'industrie pour l'aider à atteindre cet objectif;
- D) Réinvestir dans la gestion de la forêt privée et publique, et dans la recherche pour augmenter la qualité de notre forêt ainsi que son potentiel futur afin que le Québec redevienne compétitif sur le marché international;
- E) Optimiser la récupération de la matière ligneuse en forêt afin de l'utiliser de façon maximale.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 22 :  
**PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES**

---

---

Dans les zones écologiques significatives, l'ADQ s'engage à accentuer la préservation des milieux humides naturels.

Adoptée telle qu'amendée

PROPOSITION NO 23 :  
**METTRE EN PLACE UN PLAN DE LUTTE AUX ALGUES BLEUES**

---

---

- A) L'ADQ entend supporter les organismes de bassins versants en reconnaissant leur entité juridique, en réformant leur carte territoriale, en finançant adéquatement leurs activités et en leur donnant accès aux statistiques non nominatives sur leur territoire;
- B) L'ADQ souhaite que soit interdite l'utilisation de détergents ou d'engrais pour les pelouses contenant des phosphates;

- C) L'ADQ veut favoriser la revégétalisation des rives et aussi, l'implantation de milieux humides artificiels et d'avaloirs afin d'éviter le ruissellement vers les lacs des eaux provenant des terres agricoles;
- D) L'ADQ veut supporter financièrement les municipalités et les associations de riverains dans leur lutte contre les cyanobactéries, notamment, en encourageant les municipalités dans leurs efforts d'inspections des fosses septiques afin de favoriser la modernisation de ces installations;
- E) L'ADQ reconnaît que la lutte aux algues bleues doit se faire au niveau des bassins versants ainsi qu'au niveau des cours d'eau.

Adoptée telle qu'amendée

**PROPOSITION NO 24 :**

**DÉVELOPPER UN PLAN POUR FREINER L'ÉROSION DES BERGES**

L'ADQ entend développer un plan d'ensemble intégré sur la question de l'érosion des berges et des fossés de drainage afin que soient mises en place des technologies d'amélioration qui peuvent aider les citoyens à choisir les mesures appropriées.

Adoptée telle qu'amendée

**PROPOSITION NO 25 :**

**L'EAU : PROTÉGER UNE RESSOURCE ESSENTIELLE**

- A) L'ADQ souhaite déclarer l'eau comme une ressource nationale;
- B) L'ADQ souhaite que les organismes de bassins versants et des eskers soient outillés pour mettre en place des mesures d'assainissement, de recherche et de protection des sources d'eau qu'elles soient de surface et souterrains;
- C) L'ADQ souhaite la mise en place d'un véritable système de redevance équitable pour les régions permettant d'assurer la pérennité de cette ressource essentielle.

Adoptée telle qu'amendée

**PROPOSITION NO 26 :**

**ASSISTER NOS AGRICULTEURS DANS LEUR VIRAGE TECHNOLOGIQUE**

L'ADQ propose que le gouvernement du Québec accentue les efforts d'acquisition de technologie verte dans le milieu agricole.

Adoptée